L'Atelier

LA JOURNEE DU PENALISTE

LA DEFENSE DES DROITS DE LA DEFENSE

Dans le cadre de la journée du pénaliste, il nous est apparu comme une évidence qu'un avocat pénaliste doit savoir défendre les droits les plus essentiels de la personne qu'il accompagne devant la juridiction de jugement et, principalement, devant le tribunal correctionnel.

Cette formation se présente sous la forme d'une table ronde réunissant des avocats lyonnais et marseillais rompus à la pratique pénale et a, pour finalité, de les voir échanger, entre eux et avec le public présent, sur le thème de la défense des droits de la défense.

Droit à la copie du dossier dans un temps raisonnable, droit à la présence de l'avocat choisi par le prévenu, droit de comprendre précisément les termes de l'accusation et le champ du débat pénal, droit à l'egalité des armes, droit au respect du contradictoire par le ministère public, droit au donné acte, ... Chaque intervenant exposera, sur une thématique donnée, les différents outils et la pratique qui est la sienne.

L'échange entre avocats pénalistes lyonnais et marseillais a pour objectif d'enrichir les débats de cultures et pratiques qui peuvent connaître d'intéressantes nuances.

Le 02 décembre 2022
9h30-12h30/ 14h-17h

Domaine Lyon Saint Joseph
SAINTE-FOY-LES-LYON

EDARA
ÉCOLE DES AVOCATS
Rhône-Alpes

Inscription sur www.edara.fr

Comment abordons- nous la formation ?

La formation, se présentant sous la forme d'une table ronde, a une visée très pratique : elle ne sera pas une succession d'anecdotes, mais se donne pour objectif de fournir des outils techniques et pratiques précis pour permettre à l'avocat de préserver à l'audience correctionnelle le périmètre des droits permettant l'exercice d'une défense de qualité, des plus simples aux plus complexes : droit à la copie du dossier dans un temps raisonnable, droit à la présence de l'avocat choisi par le prévenu, droit de comprendre précisément les termes de l'accusation et le champ du débat pénal, droit à l'égalité des armes, droit au respect du contradictoire par la minisère public, droit au donné acte à l'audience correctionnelle, droit d'occuper l'audience et droit au temps pour le faire, droit à l'écoute attentive et impartiale des magistrats, etc.

L'Atelier

Intervenants

- Me Jean BOUDOT
- Me Christophe BASS
- Me Céline CARRU
- Me Denis FAYOLLE

Avocats au barreau de Marseille

- Me Jean-Félix LUCIANI
- M le Vice-Bâtonnier Jean-François BARRE
- Me Frédéric DOYEZ
- Me Yves SAUVAYRE
- Me Bettina SACEPE

Avocats au barreau de Lyon

Objectifs

- Maîtriser les outils techniques (textes, jurisprudence, recueil de déontologie des magistrats) ;
- Savoir anticiper/ provoquer / gérer un incident en connaissant les différents modes de gestion possibles ;
- Maîtriser les types d'écritures et les procédures utiles à l'instance (recours au Bâtonnier, conclusions d'incident, requête en récusation, etc).

Atouts de la formation

- Opinions croisées d'avocats issus de différents barreaux ;
- Support écrit agrémenté de textes, jurisprudence, références utiles et modèles d'écritures ;
- Temps d'échange et d'interactivité avec les participants.

Modalités de validation des acquis

- Emargement de la feuille de présence
- QCM en début et en fin de formation
- Attestation de réussite

Tarif

- Journée repas compris : 290 euros
- Journée sans repas : 255 euros

Contact

- Atelier de pratique pénale : contact@atelier-pratique-penale.fr
- EDARA : Mme Marianne CHARBON - m.charbon@edara.fr
- Référent pédagogique : Me Jean BOUDOT - jeanboudot@boudot-avocat.fr

Approches pédagogiques

- Interventions croisées
- Support pédagogique écrit
- Temps d'interactivité : Questions / Réponses
- Évaluation des connaissances en début et en fin de formation

Si vous êtes une personne en situation de handicap merci de nous le signaler par mail : contact@atelier-pratique-penale.fr

L'Atelier

Contact - contact@atelier-pratique-penale.fr
06.62.48.45.37
www.atelier-pratique-penale.fr

N°SIREN et RCS Marseille : 853 401 206 N° de déclaration d'activité : 93131795913